

Commune de  
Saint- Pierre- La- Noue  
St Germain de Marencennes

N° 2020.74

## ARRÊTE MUNICIPAL

### PORTANT OPPOSITION DE PLUSIEURS POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE AU PRESIDENT DE LA CDC AUNIS SUD

\*\*\*

**Le Maire de SAINT PIERRE LA NOUE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,

**Vu** la délibération n° 23052020-022 en date du 23 mai 2020 du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-La-Noue portant élection de Monsieur Walter GARCIA comme maire,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Aunis Sud conformément à l'article L5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud a été élu le 16 juillet 2020,

**Considérant** que la commune de Saint-Pierre-La-Noue est membre de la Communauté de communes Aunis Sud compétente,

## A R R Ê T E

#### **Article 1 :**

**S'oppose** au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de règlementer les activités liées à la compétence accueil des gens du voyage au Président de la Communauté de communes Aunis Sud, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2020**.

**S'oppose** en matière de voirie, au transfert de la police de la circulation et du stationnement et à la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, au Président de la Communauté de communes Aunis Sud, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2020**.

**S'oppose** en matière d'habitat indigne, au transfert des prérogatives confiées aux maires en application des articles L123-3, L129-1 à L129-7, L511-1 à L511-4, L511-5 et L511-6 du Code de la construction et de l'habitation pour la commune de Saint-Pierre-La-Noue, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2020**.

#### **Article 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au Président de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Fait à St Germain de Marencenes,  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le Maire,

  
Walter GARCIA

TELETRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-20080091 -- 202074 -- AR
Accuse de Réception Prefecture Reçu le 04/12/2020.